

N°DEC-2023-150

**DÉCISION DU MAIRE**

**ORGANISATION D'UNE ANIMATION MUSICALE À L'OCCASION D'UN BARBECUE,  
LE 8 SEPTEMBRE 2023 AU CENTRE MUNICIPAL DE VACANCES SARAH ARLÈS  
DE CEZAIS**

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021 modifiée, accordant, pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°DCM-2023-44 du Conseil Municipal du 5 avril 2023, portant budget 2023 ;

VU le projet de contrat avec NOELLA/Nelly NAEL – 3 lieu-dit La Gare – 03170 DOYET ;

**D É C I D E**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est décidé l'organisation d'une animation musicale à l'occasion d'un barbecue, le 8 septembre 2023 de 16 heures à 22 heures 30, au centre de vacances municipal Sarah. Arlès de Cezais.

**Article 2** : Il est retenu pour ce faire NOELLA/Nelly NAEL, pour un montant total de prestations arrêté à la somme de 400 €.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer le contrat susvisé, à passer pour ce faire, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

**Article 3** : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits du budget de l'exercice en cours.

**Article 4** : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, 2 août 2023.

Le Maire,

Pour le Maire par délégation,  
la 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire

Virginie DOUET-



Denis ÖZTORUN

Certifiée exécutoire par le Maire,  
Compte tenu de sa transmission en Préfecture le - 4 AOUT 2023  
Et de sa publication le - 4 AOUT 2023

Pour le Maire et par délégation :  
La Directrice Générale des Services  
Nathalie BOURGEOIS

